

Réponse de la FBF à la consultation de la commission européenne dans le cadre de la parution du Livre Vert sur le système bancaire parallèle

Après avoir rappelé que « *le commissaire chargé du Marché intérieur M. Michel Barnier a initié en mars 2012 une réflexion sur la manière d'identifier et de minimiser les "risques majeurs" que le système bancaire parallèle peut poser pour la stabilité financière* » et constaté que « *la Commission européenne souhaite ainsi contribuer aux travaux menés dans le cadre du G20 qui vise les entités qui constituent "des alternatives aux dépôts bancaires non garantis, fournissent un financement alternatif pour l'économie réelle et contribuent potentiellement à une diversification des risques"* », la FBF souligne que « *ce mode de financement peut comporter des risques de nature systémique ; que, non réglementées, certaines entités du système bancaire parallèle sont exposées à des risques de retraits soudains et potentiellement importants des investisseurs et que certaines entités qui font appel à l'endettement avec effet de levier ne sont pas toujours soumises aux limites nécessaires pour maîtriser les risques générés par certaines de leurs activités* »...

La Fédération Bancaire Française (FBF) « *comprend le souci légitime de la Commission d'éviter qu'un effet de contagion puisse apparaître avec le système bancaire parallèle et soit amenée, à la suite de la crise, à rechercher le bon équilibre dans la réglementation de ce secteur* », se dit « *très favorable à cette réflexion qui nécessite particulièrement des études d'impact [...], préalable indispensable afin de définir une réglementation efficace et adaptée* », remercie la Commission Européenne de cette consultation et souhaite lui soumettre les premières conclusions de ses membres.

La réponse de la FBF est dans notre base « [Ressources documentaires](#) », rubrique [Institutions et Organisations françaises, Fédération Bancaire Française \(FBF\)](#).